

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Mardi 3 septembre 2019 à 18H00

Baraques Richard

### Présents

Michel Rochet, Henri Alixant, Philippe Brochet, Virginie Pate, Alain Bigueur, Bernard Fraizier, Virginie Pate, Christine Guyot, Etienne Rougeaux, Henri Ogier,

### Excusés

Jean Thery, Jean Charles Koehren

### Absents

### Pour avis technique

Rémi Gauthier, Sandrine Delplanque, Carole Serrurot, Thomas Millet, Jocelyne Pape, Solène Carboni

### Objet de la réunion

Examen ordre du jour du conseil communautaire

Solde maitrise d'œuvre du boulodrome

Demande de financement voie des Salines

Aide aux salons

Examen de demandes de subventions

Divers

## 1. Examen de l'ordre du jour du conseil communautaire

### Pacte fiscal

Le conseil communautaire devra statuer entre 2 versions

- version 1 : maintien du système existant

- version 2 : application d'un taux unique de reversement à chaque commune

Il est précisé que la CLECT a émis un avis favorable sur la version 2 qui correspond à un taux de reversement unique pour l'ensemble des communes.

### **Instauration taxe sur les friches industrielles**

Cela permettrait de faire l'inventaire des friches existantes et locaux inoccupés. La taxe s'applique sur les terrains occupés par du bâti.

### **Révision allégée PLUI**

Il est rappelé que la révision n'est pas une remise en question du PLUi mais concerne uniquement quelques ajustements.

### **MSAP**

La labellisation Maison France Services est envisagée pour la MSAP du Val d'Amour.

### **FTTH**

Remplacer « le montant du » par « le montant demandé »

## **2. Solde maîtrise d'œuvre du boulodrome**

Considérant la facture n°10-2503-05 du 8 novembre 2010 formant solde de compte, de la SARL Artica, maîtrise d'œuvre de la construction du boulodrome de Bans;

Considérant les désordres intervenus sur ledit boulodrome pendant l'année de parfait achèvement, et la nécessité de reprendre des travaux ;

Considérant la mise en suspension du paiement de la facture n°10-2503-05 par la CCVA, tant que les désordres relevés ne seraient pas repris ;

Considérant les sinistres ouverts auprès des différents assureurs des corps de métiers concernés par les désordres ;

Considérant les expertises et contre-expertises des assureurs partie tenante au dossier ;

Considérant le protocole d'accord transactionnel signé par toutes les parties concernées le 30 octobre 2018 ;

Considérant les travaux réalisés et les PV de réception sans réserves signés par les entreprises et la CCVA ;

La communauté de communes met fin à la suspension de paiement initié en 2010 de la facture n°10-2503-05 de la SARL Artica.

Les membres du bureau autorisent le président à lever la suspension de paiement et à ordonnancer le paiement de la facture susmentionnée.

### 3. Demande de financement voie des Salines

Par délibération du 7 février 2019, le conseil communautaire a décidé d'engager la réalisation de la voie des Salines sur les communes de Pagnoz et Mouchard sous maîtrise d'ouvrage du département. Le plan de financement global indiquait un montant des travaux à la charge du département s'établissant à 300 000 € avec une participation de la CCVA à hauteur de 120 000 € compensée en partie par 60 000 € de l'Etat au titre du contrat de ruralité.

Après en avoir délibéré, le bureau décide à l'unanimité de :

- valider le plan de financement prévisionnel correspondant à l'impact du projet sur le budget de la CCVA présenté ci-dessous

| Dépenses                               | Montant    | Recettes        |            |
|--|------------|-----------------|------------|
| Participation au Conseil Départemental | 120 000.00 | Etat            | 60 000.00  |
|  |            | Autofinancement | 60 000.00  |
| Total                                  | 120 000.00 | Total           | 120 000.00 |

- solliciter l'aide de l'Etat au titre du Contrat de ruralité à hauteur de 60 000 €
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- autoriser le président à signer tout document relatif à cette opération

Vu la délibération n°128/2019 du 3 juillet 2019 par laquelle le conseil communautaire décidait de poursuivre le projet de voie Grévy si la voie peut être surélevée et si le ballast n'est pas pollué

### 4. Demande de financement voie Grévy

Considérant que tous les éléments de réponse ne sont pas encore disponibles mais qu'il convient de valider le plan de financement pour déposer une demande de subvention

Le bureau après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- Valider le plan de financement ci-dessous :

| • Dépenses HT                              |            | Recettes                 |             |
|--|------------|--------------------------|-------------|
| Travaux                                    | 520 835.00 | Detr                     | 161 663.70. |
| Maîtrise d'oeuvre                          | 9 044.00   | Etat (AAP<br>continuité) | 20 400.00   |
| Convention de transfert de<br>gestion SNCF | 7 000.00   | Conseil<br>départemental | 178 407.65  |
| Divers                                     | 2 000.00   | Autofinancement          | 178 407.65  |
| Total                                      | 538 879.00 | Total                    | 538 879.00  |

- Solliciter l'aide du conseil départemental au titre des voies douces sur ce projet

## 5. Aide aux salons

Le bureau valide l'attribution d'une aide au salon pour l'entreprise Thouret pour sa participation au salon « Maisons et Objets » à Paris.

Il est proposé de solliciter Olivier Thouret pour un témoignage sur la participation au salon et l'ouverture des marchés à l'étranger pour le prochain bulletin

## 6. Examen demandes de subventions

### Syndicat des éleveurs de chevaux

Une aide de 500€ est attribuée au syndicat des éleveurs de chevaux du Jura pour les concours de chevaux de trait.

### Idées en sèves

L'enveloppe dédiée aux subventions ne permet pas de soutenir une nouvelle action de cette ampleur sur 2019.

### Articom

Le bureau valide une subvention de 500€ pour l'organisation d'une manifestation dont les bénéfices iront à la lutte contre le cancer.

## 7. Démarche Alterre

Alterre est partenaire du SIDEC du Jura et cherche des territoires pilotes qui souhaitent réfléchir à la préservation de la ressource en eau. Il s'agit d'un accompagnement d'Alterre organisé notamment autour d'ateliers de réflexion.

Le travail commence par un état des lieux élaboré avec l'appui des techniciens d'Alterre et du SIDECE.

Ce point peut également être intéressant en matière de relation entre le monde agricole et la collectivité.

La CC de Gevrey Chambertin Nuit Saint Georges est également pilote.

Le bureau valide l'engagement de la collectivité dans le projet.

## **8. Divers**

### **DETR**

Le bureau est informé qu'une discussion a eu lieu en commission DETR au sujet du plafonnement des dépenses éligibles pour les demandes de subventions DETR. Un courrier a été transmis au Préfet afin de lui faire part de nos inquiétudes si une telle décision venait à s'appliquer.

### **Inauguration**

L'inauguration du siège de la communauté de communes est fixée au 8 novembre à 17H

### **Réunion d'information des conseillers municipaux**

Organisation réunion des conseillers municipaux entre le 4 et le 12 novembre.

### **Groupe scolaire Mont sous Vaudrey**

Une rencontre a eu lieu avec le sous-préfet au sujet du zonage du PLUi au château Grévy afin d'envisager la possibilité de faire évoluer la constructibilité. Le Sous-Préfet se propose d'organiser une réunion avec les services de l'ABF, de la DDT et l'IEN afin d'étudier l'installation du groupe scolaire dans le parc du château. Pour cela, il souhaite qu'il y ait un projet clairement identifié.

Il est proposé de voir si économiquement le maintien de la maternelle au centre de Mont sous Vaudrey est possible avec une élémentaire à côté du collège. Une approche financière doit être réalisée sur ce point.

L'avenir du collège doit être également pris en compte.

**La séance est levée à 20h00.**

**Le Président**

**Michel Rochet**